



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 28 Mars 2007**

Date de la convocation 14 mars 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Fontès
<b>Présents :</b>  M. Bernard SOTO, Président de la séance M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Ceyras M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, M. Alain ALQUIER, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Jacques FUZIER, Octon Mme Noëlle GROS, Octon M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret M. Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M. Jean COSTES, Salasc M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault M Bernard KHON, Villeneuve Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve		<b>Procuration :</b>  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA

**Objet : Structuration d'un service urbanisme communautaire - Convention de mise à disposition d'un ingénieur de la Commune de CLERMONT l'HERAULT à la Communauté de Communes du Clermontois**

Madame FONT rappelle que par délibération en date du 18 octobre 2006, le Conseil communautaire a approuvé deux projets de convention entre la Communauté de communes et chacune des communes de la communauté de communes, définissant les modalités de l'assistance technique que pourrait apporter la Communauté de communes pour :

- l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, relevant de la compétence communale,
- la mise en oeuvre de ses procédures d'aménagement opérationnel, d'initiative publique ou privée (ZAC, lotissement, P.A.E, ....) et l'élaboration, la modification ou révision des documents d'urbanisme.

Elle ajoute que les communes de CABRIERES, CLERMONT L'HERAULT, PERET, LIEURAN CABRIERES, USCLAS D'HERAULT, PAULHAN, SALASC, MERIFONS et NEBIAN ont déjà statué favorablement sur ce projet

En conséquence, il convient désormais de structurer ce nouveau service communautaire.

Dans le souci d'une bonne organisation de ce service, Madame FONT informe le conseil Communautaire qu'il convient de se prononcer sur un projet de convention de mise à disposition de Monsieur Alain PARDAILLE, Directeur des services techniques de la commune, à la Communauté de Communes du Clermontais.

Madame FONT précise que cet agent assurera la mission de chef du service urbanisme de la Communauté de communes du Clermontais.

Elle indique que cet agent sera mis à disposition pour 54% de son temps de travail mensuel pour la période du 1er avril 2007 au 30 Septembre 2007.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspond à 54% de la rémunération de cet agent, sera remboursé par la Communauté de Communes à la commune, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire a ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré,

**A la majorité, 2 voix contre et 3 abstentions,**

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Clermont l'Hérault à la Communauté de Communes du Clermontais.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO